

# Le mot du Bâtonnier

## 8 avril 2021



Michel Guichard, Bâtonnier 2021-2022

Mes chers Confrères,

Je vous avais prédit un retour à la vie normale en juin et le Président Macron nous donne l'espoir pour mi-mai. Vite les beaux jours pour revivre tous ensemble.

Les délais de jugement à Nanterre sont trop longs et les moyens en personnel et matériel ne seront pas donnés cette année. Il nous faut alors trouver de nouveaux moyens pour accélérer le règlement des litiges.

Après discussion avec les présidents de commissions de notre ordre, on peut réfléchir à promouvoir la CRPC au pénal et à développer la résolution des litiges par les voies amiables, au civil ou commercial ou au social. 240 personnes se sont inscrites au webinaire de demain sur la médiation.

Notre école de la défense pénale enregistre plus de 100 inscriptions à chaque session. Cela démontre l'engouement des avocats de notre barreau à mieux se

former et à mieux participer au service de la justice à la recherche de modes de résolutions plus rapides des différends.

Sur la CRPC, un débat s'est tenu lors de notre dernier conseil de l'Ordre s'il fallait promouvoir la CRPC déferrement. Le Bâtonnier Pierre-Ann Laugery a expliqué l'avoir utilisé dans le dossier d'un de ses clients.

La Commission pénale a rappelé son opposition à utiliser la CRPC lors de déferrement.

Une communication des deux positions a été publiée à l'ensemble des avocats de la Commission pénale. Il convient maintenant à chaque confrère d'en saisir ou non l'opportunité de l'utiliser en connaissance de cause.

Par ailleurs, le Conseil de l'Ordre a décidé de ne plus faire partie de la Conférence des Bâtonniers estimant que notre barreau n'est pas entendu malgré le poids qu'il représente.

Notre Ordre continuera de fonctionner au mois d'avril en mode plus réduit.

Au tribunal judiciaire les audiences civiles et correctionnelles pourront être renvoyées en fin d'année compte tenu de l'absence de magistrats ou de greffiers (par exemple pôle famille).

Dans les tribunaux de proximité, les dossiers de tutelles majeurs ou de référés seront examinés prioritairement.

Madame la Présidente du tribunal judiciaire m'a indiqué que les demandes de renvoi par des avocats atteints de la COVID ou cas contacts seraient acceptés.

La situation est donc difficile dans les juridictions et le sera encore pour quelques mois.

Restons unis et continuons à nous protéger.

Votre bien dévoué,

Michel Guichard

Bâtonnier